



Académie de l'Eau



Eau et économie verte en France : freins et solutions.

Avril 2014

Simon Bonnet
Ivana Hajžmanová
Julie Robert
Marie Rossetti

Sommaire

- Introduction
- Méthodologie

I. Une absence générale de consensus

1. Débat autour du concept d'économie verte
2. Représentations associées à la gestion de l'eau en France
 - a. La gestion de l'eau en France, une piste de mise en œuvre de l'économie verte...
 - b. ... Mais caractérisée par différents obstacles
 - c. Concrètement, quels freins identifiés?

II. Exemples d'actions engagées : possibles solutions aux freins identifiés

III. Savoirs et savoir-faire français valorisables lors de la COP 21 et du 7ème Forum Mondial de l'Eau en 2015

- Conclusion
- Annexes

Annexe I : Concepts et définitions en lien avec l'économie verte

Annexe II : Retour sur les engagements pris à Marseille en matière d'eau et d'économie verte

Annexe III : Les prochains grands rendez-vous internationaux en lien avec l'économie verte et l'eau

1. Les objectifs du prochain Forum Mondial de l'Eau en Corée du Sud
 - a. Différences et similitudes entre économie verte et croissance verte
 - b. La gestion de l'Eau dans la croissance verte sud-coréenne
2. En vue de la COP à Paris en 2015 : le rôle de la France

Introduction

La conférence Rio + 20 a consacré le concept « d'économie verte » qui concilierait amélioration du bien-être humain et réduction des risques environnementaux, porteuse d'emplois et d'innovations, en lien avec les préoccupations environnementales.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est l'un des plus concernés par cette nouvelle économie. L'époque de l'eau « facile » est remise en cause par les coûts élevés de la pression sur les milieux, la dégradation de la qualité des eaux au détriment des zones humides et de la biodiversité, la croissance spectaculaire des besoins en eau douce, l'insécurité hydrique liée à la compétition entre les usages alimentaires, énergétiques et industriels, le changement climatique et le développement des événements hydro-météorologiques extrêmes. À l'échelle mondiale, l'agriculture demeure le plus gros secteur consommateur d'eau, les prélèvements d'eau pour l'irrigation ayant augmenté de plus de 60 % depuis 1960. Depuis 1990, on constate une stabilisation générale des prélèvements d'eau, et un découplage relatif entre l'augmentation de la consommation d'eau et la croissance du PIB dans de nombreux pays de l'OCDE ; un tiers environ des pays de l'OCDE sont parvenus à un découplage absolu (OCDE, 2012).

L'économie verte dans le secteur de l'eau consiste, entre autres, à faire face à de nouveaux défis, ajoutant de la complexité aux enjeux existants : qu'est-ce qui, dans ce secteur, constitue une réponse innovante aux nouveaux enjeux ? Où sont les fronts pionniers et les nouvelles questions auxquelles le secteur ne répond pas encore ?

Les acteurs français de l'eau sont aujourd'hui engagés dans une phase active de préparation, en ce qui concerne le secteur de l'eau, du 7ème Forum Mondial de l'Eau de Daegu (Corée) en avril 2015 et de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris fin 2015. Une préparation collective est assurée au sein du Partenariat Français pour l'Eau (PFE).

Ces deux événements internationaux majeurs constituent des opportunités importantes pour identifier les approches nouvelles de la gestion de l'eau dans le cadre d'une économie verte au plan international, connaître les expériences françaises en la matière et les valoriser au plan international dans le cadre d'une stratégie clairement définie.

Dans cette double perspective, l'Académie de l'Eau et le Partenariat français pour l'Eau, en lien avec l'Iddri et en coordination avec les acteurs français de l'eau, publics et privés, ont souhaité réaliser un bilan des stratégies mises en place au niveau national à ce sujet et

identifier les valeurs ajoutées que la France pourrait apporter. Il s'agit donc d'identifier la contribution de l'ensemble des grandes catégories d'acteurs français, au-delà des seules entreprises directement liées au monde de l'eau, pour une gestion de l'eau en phase avec les principes de l'économie verte. Il s'agit également d'identifier et de mobiliser des leaders qui pourraient porter cette cause dans les deux grands événements internationaux de 2015.

Ce travail implique dans un premier temps de cerner quels sont les freins à cette contribution et de proposer des recommandations pour lever ces freins et identifier des points clés, susceptible de promotion à l'international.

Le rapport suivant est le fruit d'un Projet collectif mené par l'Académie de l'Eau, le Partenariat français pour l'Eau et leurs partenaires, et réalisé par un groupe de quatre étudiants en relations internationales à Sciences Po Paris. Il s'appuie sur un an d'entretiens avec de nombreux acteurs issus des secteurs publics et privés et des recherches bibliographiques (en annexe).

- **Méthodologie**

Depuis début octobre 2013, le Projet collectif s'emploie à définir, si elle existe, une vision française de l'économie verte dans le cadre de la gestion de l'eau.

Dans un premier temps, des questionnaires ont été envoyés à différents acteurs français, issus des secteurs publics ou privés (entreprises, acteurs étatiques, services publics, ONGs, syndicats, associations,...) (tableau 1). Ce questionnaire comportait deux parties :

- une première série de questions concernait leur perception de l'économie verte en général,
- une deuxième partie questionnait cette perception lorsque l'économie verte est appliquée au monde de l'eau.

Dans un second temps, des entretiens semi-directifs (téléphoniques ou de visu) ont été menés avec les acteurs.

Tableau 1 : Liste des organismes rencontrés dans le cadre de cette étude	
Entreprises	Associations
Agence de l'Eau Seine Normandie	Association internationale pour une agriculture écologiquement intensive
EDF	CGT
Lyonnaise des eaux	CIREN
SEDIF	Coalition Eau
Vallourec	DIE (Allemagne)
Veolia	WWF France
Institutions publiques	Universitaires
AFD	AgroParisTech
CGDD	INSA
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)	IRD
OCDE (2 personnes)	Elus
Sous-direction de l'économie des ressources naturelles et des risques du CGDD	Mairie de Choisy le roi
	Mairie de Paris

Ce travail préliminaire a été complété par des recherches sur les pages web des acteurs consultés, afin d'identifier les projets intéressants concernant l'eau et le développement durable. L'objectif à terme sera de valoriser ces projets, porteurs d'une "forte plus-value française" lors des deux grands événements internationaux de 2015, le Forum Mondial de l'Eau à Daegu et la COP 21 à Paris.

I. Une absence générale de consensus

Il semblerait qu'une certaine confusion et un manque de consensus règnent parmi les acteurs rencontrés quant à ce que signifierait précisément l'économie verte, par rapport à d'autres concepts comme la croissance verte ou le développement durable. Au-delà de la définition même du concept, les entretiens ont mis en exergue des points de vue différents, quant aux liens entre ce qui est perçu comme les spécificités du modèle français actuel de gestion de l'eau, et les enjeux de promotion d'une approche plus durable.

1. Débat autour du concept d'économie verte

Le concept est globalement perçu comme fournissant un cadre pour une économie durable qui stimule l'innovation et assure le réinvestissement de la ressource économisée dans la protection de l'environnement - en mobilisant plus efficacement les capitaux privés et en liant croissance économique et objectifs environnementaux. Néanmoins, beaucoup d'acteurs interrogés déplorent que les seconds soient, pour eux, souvent sacrifiés au nom de la première, l'économie verte se présentant finalement, à leurs yeux, comme une version "édulcorée" du développement durable afin de la rendre plus acceptable pour les marchés.

Ainsi, deux perceptions du concept semblent se dessiner dès sa définition :

D'une part les tenants d'une économie verte telle que définie par le PNUE selon trois piliers : pertinence économique, respect de l'environnement et équité sociale. Pour ces derniers, seul le premier pilier serait vraiment pris en compte dans les projets labélisés "économie verte". Cette perception, qui ferait dériver le concept vers une approche "économico-centrée", est déplorée par bon nombre d'acteurs, pour qui les dimensions culturelles et sociales sont tout aussi importantes dans la gestion de l'eau. En effet, selon certains acteurs, l'utilisation du concept se présenterait finalement comme une vision réductrice, fondée sur une logique de marché, avec une prévalence du secteur privé, certains allant jusqu'à dénoncer une "marchandisation de la nature", dans laquelle la ressource en eau ne serait pas nécessairement mise en avant dans les stratégies. La faible présence d'une visée sociale dans cette perception, pourtant importante dans l'esprit du PNUE, produirait un système dans lequel l'accès à l'eau serait réduit aux seules personnes qui pourrait le payer et ne couvrirait pas les besoins universels en la matière. Les acteurs réticents à utiliser le concept d'économie verte suggèrent de promouvoir d'autres concepts tels que ceux "d'économie vertueuse", ou plutôt de s'en tenir à celui de "développement durable" qui semblait, d'après eux, plus adaptés aux objectifs recherchés.

A l'inverse, d'autres pointent du doigt que la vision de l'économie verte n'intégrerait pas suffisamment la question de la croissance, ce qui expliquerait pour eux, qu'à ce jour l'innovation- qu'elle soit technologique ou non - ne soit qu'assez faiblement portée par les acteurs principaux du monde de l'eau. Dans cette optique, un meilleur respect du concept passerait par un plus fort soutien à l'innovation et par une meilleure allocation de l'eau, c'est-à-dire là où elle créerait le plus de valeur. A rebours des premiers, ces acteurs sembleraient plus favorable à une approche "économico-centrée" du concept d'économie verte.

La dimension sociale (emploi, pauvreté,..) a été peu évoquée par les acteurs rencontrés,

quel que soit leur “profil” professionnel. Ceci explique qu’elle est peu traitée dans ce document. Il semble pourtant difficile de réfléchir au concept d’économie verte sans prendre en considération les modes de vie au-delà des modes de production (relocalisation des activités, modes de consommation, ...). Une réflexion approfondie sur les enjeux sociaux et éthiques aurait pu être une originalité de l’économie verte par rapport au concept de développement durable.

L’existence même de ce débat sur la définition du concept d’économie verte semble démontrer la faible appropriation du concept dans les acteurs en lien avec le monde de l’eau en France. C’est finalement le concept de développement durable qui semblerait avoir le mieux pénétré les représentations collectives.

Au-delà de la terminologie, un bon équilibre dans les projets entre performance économique, respect de l’environnement et promotion de l’équité sociale, apparaît comme indispensable à la réussite en France de la transition écologique dans et hors du monde de l’eau.

Lors des entretiens, la question de la perception, par les acteurs, du modèle de gestion de l’eau, a été largement abordée. Si la gestion décentralisée par bassins versants est globalement plébiscitée, certaines des spécificités françaises identifiées par les acteurs sont perçues comme des freins potentiels à l’émergence d’une approche plus durable dans la gestion de l’eau. Ces spécificités et les principaux freins sont résumés ci-après.

2. Représentations associées à la gestion de l’eau en France

a. La gestion de l’eau en France, une piste de mise en œuvre de l’économie verte...

La loi sur l’eau de 1964 instaurant la gestion par bassins hydrographiques avec la création des six Agences de l’eau, et traduisant un transfert de compétences vers des instances déconcentrées, influence fortement les processus de décision et la mise en place des politiques dans le domaine de l’eau en France. Ces agences semblent majoritairement perçues comme un moteur dans la promotion d’une gestion plus durable de l’eau.

La plupart des personnes interrogées ont mis en avant la plus-value qu’apporterait ce modèle français de gestion de l’eau par bassin versant. Ce modèle, décentralisé, qui ne s’apparenterait pas à une privatisation de l’eau, permet une autonomie financière des instances chargées de la gestion de l’Eau (les agences de l’eau), et reposerait sur un modèle pertinent de gouvernance multi-acteurs.

Il y a des débats entre certains acteurs sur la légitimité de l’assise “pollueur-payeur” de ce

modèle, notamment vis-à-vis des agriculteurs, tandis que d'autres s'inquiéteraient de sa possible "remise en cause", notamment par le ministère de Finances qui voudrait, selon eux, retrouver un monopole dans la perception de l'impôt.

Les acteurs français sembleraient également avoir une solide expérience de l'analyse économique en faveur du bon état de l'eau (monétarisation des services rendus par les milieux aquatiques, fiscalité écologique, etc.).

b. ... Mais caractérisée par différents obstacles

De manière générale, les acteurs consultés considèrent que les principaux freins rencontrés seraient d'ordre économique avec peu de crédits alloués et des hésitations encore sensibles dans le monde de l'entreprise et de la part des politiques, qui apporteraient le plus souvent un soutien verbal et intellectuel à la gestion durable de l'eau, mais pas ou peu actions concrètes en comparaison.

Vis-à-vis du secteur privé, le modèle français de gestion de l'eau semblerait pour beaucoup d'acteurs se limiter à la stratégie des grandes entreprises du secteur. Dès lors, certaines personnes interrogées perçoivent ce qu'ils considèrent comme étant une certaine défiance de ces entreprises, vis-à-vis de certaines évolutions, d'ordre technologique ou politique. Il y a une certaine ambiguïté dans cette perception, puisque en même temps, l'action de ces entreprises au profit des PME innovantes a été rappelée par plusieurs personnes interrogées. Certains ajoutent aussi qu'il existerait en France une suspicion plus forte à l'égard des entreprises lorsqu'elles parlent d'économie verte par rapport à d'autres pays. Ces réticences gagneraient à être dépassées.

Les PME-PMI françaises sont dotées de véritables savoir-faire dans le domaine de la gestion de l'eau. Il s'agit de compétences dans le domaine des services (assainissement), mais aussi dans les hautes technologies (énergies renouvelables, etc.). Leur savoir-faire sont déjà, et devraient encore plus être exportés, surtout en direction des pays du Sud, où le volet assainissement reste largement prioritaire sur le reste. Reste cependant à voir dans quelle mesure ce tissu est en passe de se constituer en réseau, ce qui permettrait peut-être de rééquilibrer la balance vis-à-vis des grands groupes français, dont la position est perçue par certains comme hégémonique. Cela permettrait également à ces structures de gagner en visibilité, notamment à l'international.

c. Concrètement, quels freins identifiés?

Les acteurs rencontrés font tous état de freins particuliers en vue d'une gestion plus durable et soutenable de la ressource en eau. Cette partie répertorie donc les obstacles identifiés par ces derniers en fonction des enjeux qu'ils soulèvent.

Un contexte actuel perçu comme peu favorable à la mise en place d'une gestion durable de l'eau

Pour certains acteurs, le contexte particulier de la "crise économique" en Europe semblerait avoir entraîné des réticences de la part des élus à mettre en œuvre des systèmes impliquant des investissements et des coûts initiaux importants. La garantie de réduction des coûts, impliquée dans le concept de la mise en œuvre de principes d'économie verte, ne semblerait ainsi pas encore faire l'unanimité parmi les élus.

La protection du milieu et des écosystèmes

Des acteurs ont souligné la difficulté d'articuler au niveau local le développement économique et la protection de la qualité des milieux aquatiques. Certaines des personnes rencontrées considèrent que les collectivités territoriales privilégient aujourd'hui le développement économique de leur territoire par rapport à la protection de l'environnement.

Utilisation sociale de l'eau

En partant du constat que la consommation de l'eau a baissé (moins 30% en 20 ans en région parisienne), avec des usagers qui se débranchent du réseau pour des raisons économiques, des acteurs ayant évoqué la nécessaire amélioration de l'accès à l'eau des plus défavorisés, préconisent que chaque citoyen ait le droit d'accéder pour un coût "symbolique" à un certain nombre de mètres cubes d'eau pour la vie quotidienne. Ils estiment en effet que l'eau ne devrait pas être appréhendée comme étant une marchandise, mais comme étant un bien commun.

Le concept de délégation de la gestion de l'eau à des entreprises privées, très répandu en France, serait à ce titre remis en cause, avec une demande explicite adressée aux acteurs publics (État ou collectivités) de reprendre la main sur la gestion de la ressource, afin d'éviter la spéculation financière et d'assurer un prix de l'eau équitable.

La communication

Beaucoup d'acteurs dénotent ce qu'ils considèrent la tendance française à la multiplication des concepts, ce qui empêcherait la définition d'une feuille de route claire et la mise en place de signaux forts envers les professionnels du secteur.

Selon certains acteurs, la démarche de communication des grands gestionnaires de l'eau et de l'Etat auprès des élus et des consommateurs est insuffisante ; ils aborderaient largement la raréfaction des ressources en eau, mais ils traiteraient de manière insuffisante d'autres sujets majeurs liés à l'eau comme le fonctionnement de sa distribution et le calcul de son prix. Les professionnels interrogés soulignent pourtant qu'il leur semble primordial de maîtriser les tenants et les aboutissants du prix de l'eau, cela étant aussi bien valable pour les élus que pour les citoyens.

Par ailleurs, dans le domaine de la gestion et la préservation des écosystèmes aquatiques, certaines entreprises françaises seraient perçues à l'international, comme peu techniques et ne seraient donc pas identifiées en tant que filière. Cela pourrait être expliqué par le fait qu'elles utiliseraient des termes différents pour décrire des activités similaires.

Il semblerait également y avoir un manque de communication, et cela de la part de l'ensemble des acteurs du monde de l'eau, qui ne feraient pas passer des messages suffisamment audibles lors des grands rendez-vous internationaux, perçus comme fondamentaux pour faire avancer les enjeux les plus pressants sur la scène mondiale.

Globalement, beaucoup d'acteurs souhaiteraient que les enjeux et les questions de l'eau soient plus visibles et plus démocratiques. Cette thématique serait insuffisamment présente dans le débat public, entre autres parce que le sujet serait perçu comme trop technique et trop complexe. Il reviendrait aux scientifiques et aux experts de rendre le sujet plus accessible et compréhensible pour l'ensemble des acteurs.

En outre, le rôle central de l'opinion publique dans le soutien, ou non, à toute évolution sociétale a également été souligné. Or beaucoup d'acteurs témoignent de ce qui semble être un manque d'intérêt du grand public pour ces questions, au-delà du seul aspect de la qualité de l'eau potable. Quoi qu'il en soit, le temps et la pédagogie semblent indispensables pour convaincre les citoyens du bien-fondé des mesures envisagées et préconisées, dès lors qu'elles remettent en cause, parfois profondément, des modes de vies bien établis.

Incitations et signaux

Plusieurs personnes interrogées pointent ce qu'ils perçoivent comme l'inadaptation du modèle économique actuel pour promouvoir une gestion de l'eau plus vertueuse. En effet, il semblerait actuellement difficile de prendre en compte la dimension environnementale, ou tout du moins d'en faire une priorité, dans les appels à projet ou les appels d'offre. On en vient ainsi à une situation qu'on pourrait qualifier de paradoxale : certains grands groupes se plaignent qu'il n'y aurait pas de marché pour des démarches durables, tandis que certains maîtres d'ouvrages déplorent l'indisponibilité de produits durables.

Un certain nombre d'acteurs saluent un discours politique officiel plutôt favorable à une "verdisation" de la gestion de l'eau, bien qu'ils regrettent que la valorisation économique et écologique de certaines mesures déjà appliquées ne fasse pas l'objet d'une communication plus ambitieuse. Plus précisément, certains acteurs interrogés déplorent l'absence de signaux concrets (d'ordre juridique ou financier par exemple) qui permettraient de faciliter d'abord le développement, puis l'implantation de solutions nouvelles. Beaucoup d'acteurs considèrent en effet que le principal frein est de nature économique, car l'application des principes de l'économie verte dans la gestion de l'eau représenterait des coûts supplémentaires. Ces mêmes acteurs déplorent que le soutien des pouvoirs publics ne soit pas davantage visible, que ce soit au niveau étatique ou à l'échelle des élus locaux, souvent décrits comme difficiles à mobiliser sur ces questions.

Les difficultés d'un changement de trajectoire

La mise en œuvre de l'économie verte en France impliquerait nécessairement un changement de trajectoire économique tout comme une "transition écologique" majeure. Un tel changement de paradigme entraînerait selon certains acteurs une perte de rente, ce qui pourrait contribuer à expliquer des résistances parfois fortes chez toutes les catégories d'acteurs. Ce frein, parfois perçu comme étant une "exception culturelle française", serait un obstacle à l'adoption d'une approche plus transversale dans laquelle l'ensemble des acteurs seraient mieux informés, plus responsables et où le partage des connaissances et des savoir prendraient le pas sur la technicité.

Un certain nombre d'acteurs perçoivent également une "dépendance de sentiers" : on fait mieux et plus volontiers ce que l'on sait déjà faire. Or, la gestion durable des ressources naturelles peut impliquer des changements de modèles (gestion intégrée de la ressource en eau mobilisant des acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de coopérer) et la mise en place de nouveaux outils (paiements pour services écosystémiques, par exemple).

De même, l'optimisation de l'allocation des ressources en eau semble tenir une place centrale dans la perspective de gérer l'eau dans une économie verte. Les acteurs interrogés ont ainsi souligné l'idée selon laquelle l'eau doit être allouée en priorité là où elle aurait le plus de valeur. La question de l'allocation, qui doit refléter une stratégie de développement, semblerait être une voie qui intéresse de nombreux acteurs internationaux. Cependant, il semblerait qu'il y ait une résistance à la réorientation des soutiens financiers alloués à la préservation des ressources en eau, qui serait aujourd'hui encore trop souvent ciblés sur la réparation et non sur la prévention.

Par ailleurs, il paraîtrait qu'il y ait une absence de débouchés locaux pour les cultures économes en eau (comme le sorgho) du fait de la structuration des filières en fonction des productions agricoles « traditionnelles » et irriguées (comme le maïs). Ceci pourrait constituer une barrière pour les agriculteurs qui ne seraient pas incités à modifier leur assolement vers de nouvelles cultures, faute de pouvoir les vendre.

L'innovation

Un certain nombre d'acteurs rencontrés mettent en avant l'importance du soutien donné à l'innovation au sens large, c'est-à-dire l'innovation en matière de technologies mais aussi de modèles de développement économique. Il a en effet été souligné que les changements permettant une transition vers une économie plus verte ne doivent pas nécessairement être de nature technologique, mais qu'ils peuvent aussi concerner d'autres domaines, comme la valorisation et l'utilisation de nouveaux modèles économiques. L'innovation technologique ne serait donc qu'une partie de la réponse et devrait s'accompagner de nouveaux *business models* de la part des opérateurs des services utilisés ainsi que d'un nouveau mode de fonctionnement des politiques publiques.

La gouvernance de l'eau est complexe et en constante évolution en France (décentralisation, déconcentration des compétences,...). Cela pose la question du suivi des mesures et des innovations mises en place. Pour certains, il y aurait une implication trop limitée des entreprises dans la formation et la recherche pour des innovations.

Par ailleurs, les "déchets" agricoles (fumier, lisier, nitrates,...) seraient le plus souvent perçus uniquement comme des sources de pollution alors qu'ils pourraient également être utilisés en tant que matières premières pour certaines filières énergétiques (extraire le nitrate des eaux polluées, réutiliser le lisier pour faire de la méthanisation, etc.). Certains acteurs considèrent qu'il semblerait pertinent de faire des calculs afin d'étudier l'intérêt d'intégrer ces

nouvelles matières premières dans ce type de filière.

De plus, l'interdiction faite par les Agences Régionales de la Santé d'utiliser les eaux grises semblerait excessive, selon certains acteurs. Ils considèrent en effet que l'innovation dans ce domaine a été freinée par cette réglementation.

La mise en place de solutions techniques liées à l'économie verte serait également freinée par l'absence de prise en compte de l'innovation dans les marchés publics qui se résumeraient à un appel d'offre avec solution unique, conduisant ainsi à une attribution au moins disant et à l'absence de solutions plus évoluées.

II. Exemples d'actions engagées : possibles solutions aux freins identifiés

Une estimation du Conseil Mondial de l'Eau évalue à 180 milliards de dollars par an les investissements nécessaires au niveau mondial, dans les vingt-cinq prochaines années, pour moderniser l'existant, créer de nouveaux équipements et développer de nouveaux systèmes d'irrigation. Sans vouloir se limiter à un aspect purement technologique et économique en matière de gestion durable de l'eau, ce chiffre indique le potentiel et des perspectives d'évolution importantes de la filière eau, notamment pour les acteurs français. Pour saisir cette opportunité et faire en sorte que la France s'investisse pleinement dans cette nouvelle appréhension de la gestion de cette ressource, un certain nombre de changements doivent apparaître afin d'intégrer les nouveaux outils en vue d'une gestion et d'une utilisation plus durables des ressources en eau, de maintenir la compétitivité française et de valoriser les savoir-faire français.

La protection du milieu

- **Concilier** croissance économique et protection de l'environnement. Le modèle de développement économique mondial actuel génère une pression sur les milieux naturels qui le rend insoutenable à terme. Cette évolution, au-delà des bénéfices attendus en termes de développement de nouveaux modèles économiques, devrait conduire à réduire les pressions anthropiques sur les milieux naturels.

Exemple : Rodhia a développé sur 90% de ses sites français un programme de suivi des écosystèmes des rivières. L'objectif est d'observer l'évolution des invertébrés dans les cours d'eau potentiellement impactés par leurs activités.

- **Mettre en place** des structures écologiques (trame verte et bleue) afin de retenir l'eau dans le paysage.

Exemple : Dans le cadre de son partenariat avec le WWF France, l'entreprise Coca-Cola a replanté 2000 arbres dans la forêt du massif de la Nerthe (région Marseillaise), afin de lutter contre les phénomènes de ruissellement.

L'utilisation sociale de l'eau

- **Favoriser** l'accès à l'eau pour les plus défavorisés, notamment en garantissant un prix "juste". Cette action pourrait être financée par une tarification progressive au niveau national.
 - Cela pourrait passer par une meilleure politique de contrôle et de gestion des ressources en eau et de régulation des services de l'eau et d'assainissement au niveau national.
 - Les gros utilisateurs d'eau potable, comme les piscines, payeraient leur m3 d'eau plus cher que les autres.

Exemple : La ville de Libourne (33) a mis en place une *tarification universelle de l'eau*. L'objectif de cette mesure est de garantir la quasi gratuité de l'eau pour les usagers qui en feraient une utilisation vitale. Il s'agit d'une tarification en fonction de l'usage qui découle de l'eau : vitale (0 à 15 m3 le M3 est à 0.10 euros), utile (de 16 à 120 m3 le M3 est à 0.70 euro, de confort (de 121 à 150 m3 le M3 est à 0.75 euros).

Exemple : Le PF2e soutient une politique de *Solidarité Eau* avec les Fonds Solidarité Logement, sous forme d'abandons de créances. A ce jour, 73 départements ont signé une convention avec les entreprises, en collaboration avec les services sociaux départementaux.

La communication

Il semble primordial de communiquer largement sur l'ensemble des thèmes en lien avec l'eau pour mieux mobiliser les citoyens et les élus localement.

Exemple : Le festival de l'Oh a été organisé par le département du Val de Marne et dans plusieurs ville de la région parisienne (Paris, Choisy-le-roi...). Cet évènement à but pédagogique, explique par exemple les éléments pris en compte pour calculer le prix de l'eau.

- **Dépasser** les débats de terminologie, afin que les acteurs de la gestion et la préservation des écosystèmes aquatiques gagnent en visibilité à l'international.
 - Le Forum Mondial de l'Eau de 2015 serait l'occasion de communiquer collectivement sur la question de l' « ecological engineering », qui est le terme consacré à l'international.

Exemple : Le MEDDE a homologué une norme intitulée « Génie écologique : méthodologie de conduite de projet appliqué à la préservation et au développement des habitats naturels - zones humides et cours d'eau ». Cette démarche pourrait permettre de mettre en avant les compétences françaises.

- **Mobiliser** les élus afin de profiter pleinement de leurs connaissances du terrain et de leurs expériences.
 - Mettre en place des mesures incitatives : réduire les obstacles socio-culturels grâce à la formation adaptée des acteurs et une volonté politique forte.

Exemple : Le SEDIF et Eaux de Paris ont mis en place le programme *Phyto'Cit* afin d'encourager un usage plus raisonné des pesticides (50% en moins), sur le bassin amont de la Seine, en milieu urbain. Le prix "trèfle" est remis aux collectivités qui ont bien avancé dans cette démarche.

- **Améliorer** les approches transverses dans l'élaboration et la déclinaison des politiques sectorielles ayant un fort lien à l'eau (eau potable et assainissement, énergie, agriculture, santé, ...).
 - Amener les questions en lien avec l'eau au cœur des débats nationaux et internationaux. Des pistes ont été soulevées comme créer un service public national de l'eau et de l'assainissement ou faire un ministère de l'eau, afin de gagner en visibilité dans ce domaine auprès des décideurs et des usagers.

Exemple : le MEDDE a labellisé trois pôles de compétitivité eau en 2010 :

- "Ressource en eau : localisation, extraction, gestion rationnelle des usages" (région Languedoc-Roussillon / PACA / Midi-Pyrénées),
- "Gestion du cycle de l'eau : qualité, santé, écosystèmes et maîtrise des polluants" (Régions Lorraine / Alsace),
- "Eau : durabilité de la ressource en eau, énergie renouvelable et milieux naturels" (DREAM « Eaux et milieux ») (Région Centre).

- **Renforcer** les modes de concertation entre usagers, collectivités, acteurs industriels et développer des méthodes de décision (surtout lors de crises telles que des pollutions ou des évènements extrêmes).
 - Coordination accrue avec le SEDIF Ile-de-France et ses systèmes d'alerte et de captage.
 - Revoir le plan de prévention des risques qui n'inclut pas toutes les zones inondables ; créer un groupe de travail pour identifier les projets de restauration et d'aménagement des cours d'eau non durables et trouver des solutions afin de limiter leur impact sur l'environnement.

Exemple : Lyonnaise des Eaux a développé *Les Cahiers de l'Eau*, pour favoriser l'émergence et l'échange de bonnes pratiques entre des experts d'horizons divers (Economistes, sociologues, élus, industriels, consommateurs,...).

Les changements de trajectoire

- **Vaincre** les résistances aux changements pouvant exister dans chacune des catégories d'acteurs du monde de l'eau. Il semblerait pertinent de :
 - Instaurer des mécanismes de participation démocratique, à travers des organisations syndicales ou des associations d'usagers par exemple, afin de favoriser la transparence dans la gestion de l'eau.
 - Valoriser les études économiques concrètes sur la monétarisation de l'environnement et les services écosystémiques.
 - Développer les services de recherches nécessaires au maintien de la qualité de la ressource en eau.
 - Accompagner les changements de trajectoire économique (nouveaux business models) en travaillant sur des modèles économiques alternatifs qui permettent aux différents acteurs de maintenir leur compétitivité tout en créant de nouveaux métiers et en renforçant la formation aux métiers de l'eau.
 - Renforcement de la R&D en métrologie (s'inspirer des savoir-faire allemands, américains et japonais en la matière).

Exemple : UIE a créé le label *Aquaplus* qui encourage ses entreprises membres à progresser en se dotant ou en développant des systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

L'innovation

Une majorité d'acteurs insistent sur l'importance de développer des solutions technologiques (énergies renouvelables, biomimétisme, dénitrification...), tout en soulignant que cela ne doit pas être le seul volet à développer.

- **Développer** un réseau de PME fournisseurs de matériels et produits, faciliter sa diffusion et son accès aux divers acteurs des collectivités, rendre l'offre des services et innovations visibles.
 - Créer des synergies entre des entreprises implantées localement et travaillant dans le secteur de l'eau (recherche, production, distribution...).

Exemple : Un cluster de l'eau a été mis en place entre plusieurs communes (dont Choisy-le-roi). Les objectifs de ce projet sont de favoriser le développement économique du pourtour de la Seine et d'assurer le développement de la politique de l'eau.

- "L'open innovation" (une technologie testée sur une partie d'un contrat), déjà pratiquée par certains grands groupes mais aussi pour de petites PME, semble être une piste intéressante.

Exemple : Veolia a lancé *Veolia Innovation Accelerator*, un vaste programme pour identifier et de déployer des cleantech en partenariat avec des start-up.

Exemple : EDF a mis en place le dispositif "*Une Rivière, Un Territoire Développement*" dont le rôle est d'identifier des projets innovants et créateurs d'emplois dans les secteurs de l'eau. Les plus pertinents bénéficient d'expertises juridiques, financières, d'aides au contrôle de gestion ou au pilotage de projet.

- **Lever** le principe de précaution pour les eaux grises, tout au moins pour certains usages.
 - Accepter la réutilisation des eaux usées en tant que ressource alternative contribuant à la maîtrise de la consommation d'eau et sa préservation, tout du moins pour certains

usages, en accord avec les services de la santé.

- Prendre exemple sur les pays du bassin méditerranéen : l'Espagne recycle ses eaux usées depuis près de vingt ans tout comme la Tunisie qui réutilise son eau grise à 75% ou encore Chypre qui vise à réutiliser 100% des eaux usées traitées.

Exemple : GDF Suez a mis en œuvre le système *Degrés Bleus*® sur la Caserne Lefebvre à Mulhouse. Il s'agit de récupérer d'énergie (chaleur) des eaux usées (Cloacothermie).

- **Prioriser** l'innovation juridique avant l'innovation technique : réformer le Code des marchés publics pour faciliter la transition vers le développement durable et encourager des investissements et achats "verts".
 - Développer des contraintes réglementaires de plus en plus fortes en faveur de l'environnement afin d'induire de nouveaux marchés plus « verts ».
- **Étendre** le rôle des agences de l'eau : encourager leur participation financière à certains projets durables pour initier un marché durable et créer une demande.
 - Développer les approches coûts-bénéfices dans les actions à but environnemental au niveau des bassins hydrographiques et des agences de l'Eau.
 - Contrer les difficultés de financement des infrastructures lourdes.
 - Investir dans des filières émergentes et dans une R&D ciblant l'interaction entre l'innovation technologique et la formation initiale ou continue.

Exemple : L'agence de l'eau Seine Normandie apporte son aide à des projets générant des investissements et des emplois en lien avec le développement durable.

III. Savoirs et savoir-faire français valorisables lors de la COP 21 et du 7ème Forum Mondial de l'Eau en 2015

La France doit maintenir le leadership de ses entreprises et institutions en promouvant son savoir-faire à l'international et en s'assurant de la présence de la recherche et industries françaises dans l'initialisation de nouvelles technologies innovantes.

Parmi les sujets à l'ordre du jour lors de la COP 21 et du 7ème Forum Mondial de l'Eau de Daegu (Corée) en avril 2015 figure la nécessité de mettre en place une nouvelle approche

de la gestion de l'eau dans le cadre d'une économie verte. Ces événements internationaux constituent des opportunités importantes pour valoriser les savoir et savoir-faire français dans ce domaine et permettre ainsi de les positionner vis-à-vis de la demande mondiale.

Lors des échanges avec les acteurs français, un recensement non exhaustif des actions mises en place en France a été réalisé. Un grand nombre de ces actions démontrent les compétences françaises dans la gestion de l'eau en lien avec l'économie verte. Une grande partie des projets d'amélioration de la gestion de l'eau impliquent une multiplicité d'acteurs, ayant parfois des intérêts divergents, ce qui rend leur mise en œuvre si complexe. Cela semble toutefois être un "mal" nécessaire, car l'implication de toutes les parties prenantes est considérée par plusieurs acteurs interrogés, comme un élément clé du succès de la mise en place d'une gestion durable dans le secteur de l'eau. Il semblerait que, les acteurs français ont une véritable valeur ajoutée pour ce qui est de la gestion concertée d'un territoire dans une approche multifonctionnelle (qualité de l'eau, biodiversité, mobilité douce,...) et multi-acteurs.

Le tableau ci-dessous présente des exemples d'actions qu'il serait pertinent de valoriser, par le biais d'interventions d'acteurs impliqués dans ces projets, lors de la COP 21 et du 7ème Forum Mondial de l'Eau. Ces actions mises en place sont d'autant plus intéressantes, qu'elles contribuent à atténuer ou à s'adapter aux conséquences du changement climatique auxquelles les sociétés doivent faire face aujourd'hui.

Le PFE, qui facilite la préparation collective française pour ces deux grands événements internationaux, va s'emparer de ces propositions afin qu'elles soient prises en compte par l'entité française qui s'impliquera dans cette importante thématique de l'économie verte.

Exemples	Acteurs mobilisés	Description	Lien avec les changements climatiques
Le lac du Bourget	Michel Dantin, Président du CISALB	Il s'agit d'un programme technique et financier qui définit et met en œuvre dans un objectif de développement durable des d'actions (études, travaux...) pour remédier à la pollution et à l'aménagement durable du lac. Plusieurs actions ont été menées : dépollution de l'eau, restauration des milieux aquatiques, gestion des crues et suivi environnemental des milieux.	Projet avec un volet réduction des émissions de carbone
Parc naturel régional de la Brenne	WWF France	WWF France a signé avec des propriétaires privés, des chasseurs ou des pisciculteurs, des conventions de gestion sur des étangs à forts enjeux de conservation, afin d'intégrer au mieux la sauvegarde de la biodiversité dans les activités économiques ou de loisir. Il y a une co-gestion (entretien de l'étang, restauration des barrages, suivi des espèces...) à laquelle tous doivent participer.	Eviter la concurrence entre les différents groupes d'utilisateurs
Les berges de Seine	La ville de Paris	Conçu par le Conseil général, le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges constitue le point de départ d'une démarche collective et participative. Le schéma d'aménagement de la Seine et de ses berges propose 4 grands principes : le fleuve urbain, le fleuve nature, le fleuve propre, la Seine active.	Favoriser les transports alternatifs
Organismes Uniques de Gestion Collective (ex du Gers)	MEDDE	Pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses textes d'application prévoient notamment d'instituer une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation, en donnant une autorisation de prélèvement à un organisme unique (OU) pour le compte d'un ensemble de préleveurs. Cet organisme unique aura pour mission de répartir auprès des irrigants un volume maximum prélevable par périmètre élémentaire hydrologiquement cohérent, assorti le cas échéant de modalités de gestion. Ces volumes prélevables ont été arrêtés et notifiés par le Préfet coordonnateur du Bassin Adour-Garonne en début d'année 2012.	Restreindre les impacts des événements climatiques extrêmes (sécheresse...)
Agrivair à Vittel (Vosges)	Nestlé waters	Sur 10 hectares et 11 communes environnant les sources, tous les acteurs locaux, agriculteurs et collectivités locales se sont engagés à ne recourir à aucun pesticide et à revenir à des techniques anciennes (utilisation de rapaces contre les mulots, les coccinelles contre les pucerons, la fabrication de compost...)	Eviter la concurrence entre les différents groupes d'utilisateurs
Les Cahier de l'eau	Lyonnaise des eaux	Les Cahiers de l'eau sont destinés à faire partager au plus grand nombre les idées et pistes de réflexion d'experts d'horizons très divers qui ont été auditionnés pour faire face aux défis de l'eau dans les prochaines décennies. Économistes, sociologues, experts, élus, personnalités institutionnelles, agriculteurs, industriels, associations de consommateurs... Ces cahiers proposent des idées neuves pour faire changer notre regard et faire évoluer le modèle de l'eau.	Faire face au défi de l'eau futur

Veolia Innovation Accelerator	Véolia	« Plus que de financements, les start-up ont besoin de la capacité d'un industriel à déployer leur technologie, d'un canal de distribution et de débouchés ». Le VIA répond à ce besoin.	Faire face au changement climatique avec des technologies adaptées
Une rivière, un Territoire développement	EDF	EDF met en place des agences dont le rôle est d'identifier des projets innovants et créateurs d'emplois dans les secteurs de l'eau, de l'énergie ou de l'environnement. S'ils correspondent à ces critères, les agences peuvent les accompagner par la mise à disposition d'expertises juridiques, financières, des aides au contrôle de gestion ou au pilotage de projet.	Faire face au changement climatique avec des technologies adaptées

Conclusion

Une trentaine d'entretiens auprès d'acteurs français concernés par les questions de gestion de l'eau, issus du monde associatif, des pouvoirs publics et du secteur privé, ont été menés entre octobre 2013 et février 2014. La principale conclusion qui en ressort est un manque général d'appropriation du concept d'économie verte appliqué à la gestion de l'eau. Tout au plus le concept est-il perçu comme une volonté de faire converger les enjeux du développement durable avec ceux de la croissance économique.

Pour autant, il ressort de cette enquête une volonté de faire émerger un modèle de gestion de l'eau plus durable - une volonté largement partagée par l'ensemble des acteurs interrogés.

A ce titre, la France possède de véritables atouts, largement valorisables à l'échelle internationale, à commencer par son modèle de gestion par bassin, et sa forte capacité d'innovation technologique. Un certain nombre de freins, en particulier la difficulté à mener à bien des projets véritablement multifonctionnels et multi-acteurs, doivent être levés.

Dans cette perspective, les élus locaux apparaissent comme des acteurs dont la mobilisation semble déterminante.

C'est pourquoi l'Académie de l'Eau propose de produire, à l'été 2014, un document spécifiquement destiné à cette catégorie d'acteurs.

Annexes

Annexe I : Concepts et définitions en lien avec l'économie verte

Depuis son émergence en 1987, il n'est pas rare qu'il soit reproché au concept de développement durable d'avoir perdu de son sens. Le rapport Brundtland, préalable au premier sommet de Rio, appelait à une croissance économique soutenue. Il a donc été adopté et intégré en partie dans le discours des États et des entreprises. Mais il semblerait que ni les racines de l'économie, ni celles de la finance spéculative et de leurs systèmes n'ont été remises en question. De plus, l'économie conventionnelle, prend peu en compte le coût des impacts environnementaux et sociaux de ses activités. C'est pourquoi, un certain nombre d'organisation international, dont le PNUE, prône une certaine forme de croissance économique, à travers une économie « verte », partagée entre les nations, permettant ainsi, entre autre, l'éradication de la pauvreté et la préservation des ressources naturelles.

La conférence Rio + 20 qui s'est achevée vendredi 22 juin avec l'adoption par consensus d'un texte intitulé « L'avenir que nous voulons », décrié par la plupart des ONG. A travers les 283 articles du texte, les 188 États représentés la conférence Rio+20 a consacré le concept d'économie verte qui doit « contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète. »

A l'heure actuelle, aucune définition véritablement consensuelle n'a encore émergé des différents forums de négociations internationales (ECO Canada, 2010).

De manière générale, l'économie verte tendrait à i) assurer une viabilité économique, ii) lutter contre la pauvreté par la création d'emplois dans de nouveaux secteurs et iii) préserver le capital naturel qui soutient les activités humaines (PNUE, 2011). L'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources (PNUE, 2011). Cette définition semble particulièrement pertinente du fait des similitudes qu'elle présente avec le concept de développement durable. Elle permute l'ordre d'énonciation des trois volets du triptyque économique/social/écologique, sans paraître n'en négliger aucun.

Pour la Banque Mondiale, « *il n'y a pas un modèle unique d'économie verte* », mais « *tous les pays, riches ou pauvres, ont la possibilité de rendre leur économie plus verte et plus*

inclusive, sans la ralentir ».

L'enjeu est de parvenir à intégrer les contraintes environnementales, sans pour autant que les surcoûts occasionnés empêchent ou réduisent la croissance économique.

Pour atteindre ces objectifs, il est bien entendu nécessaire d'agir simultanément sur la transformation des modèles productifs et sur la mise en place de régulations. Un nouveau paradigme de consommation s'impose. Le défi d'aujourd'hui est de questionner le modèle de développement et infléchir les trajectoires dans les pays qu'ils soient industrialisés ou non.

Cette transition devrait s'appuyer sur une base éthique. L'objectif de cette approche serait d'éviter la violence, d'assurer la cohésion sociale et de respecter les limites de la planète afin de réduire les inégalités.

Cette transition pourrait par ailleurs profiter des nouvelles technologies. On se situe là dans la perspective d'une troisième révolution industrielle qui s'appuie essentiellement sur l'efficacité énergétique, le développement des ressources renouvelables et l'optimisation de la gestion grâce à internet et les nouvelles technologies de communication (open data).

Annexe II : Retour sur les engagements pris à Marseille en matière d'eau et d'économie verte

Cette note vise à rendre compte des différents événements sur la croissance verte, concernant la priorité d'action 2.4 « promouvoir la croissance verte et valoriser les écosystèmes » qui se sont déroulés lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille du 12 au 17 mars 2012¹.

- **Session 2.4.5 – mardi 13 mars 2012**

La session sur « Comptabilité environnementale et amélioration des données : les outils essentiels d'une prise de décision éclairée et une croissance durable » portait sur l'importance de disposer de données pour la gestion des ressources en eau. Parce que l'on ne dispose que de peu de données sur l'eau au niveau mondial, les financements dans le secteur sont peu élevés. Mais 50 pays travaillent sur les comptes de l'eau depuis 2007.

- **Session 2.4.1 – mardi 13 mars 2012**

Cette session avait permis de collecter 26 études de cas détaillant les meilleures pratiques de croissance verte appuyant le développement d'un « cadre d'action pour l'eau et l'économie verte » d'ici 2015.

- **Session 2.4.3 – mardi 13 mars 2012**

Après une revue des outils d'analyse économique existants, la session a notamment présenté deux cas singuliers de rémunération de services écosystémiques forestiers de bassins versant du Kazakhstan - taxe sur l'accès à la forêt et le ramassage de champignons mise en œuvre par l'ONG CAREC-, et du Japon - taxe de 7 à 10€/ménage dans la préfecture de Kanagwa permettant la gestion durable des massifs et des sols.

- **Session 2.4.2 – mardi 13 mars 2012**

La session sur les innovations a montré l'importance des retours environnementaux,

¹ Voir le compte-rendu d'O. Bommelaer sur ce sujet

sociaux, et économiques sur les investissements dans l'eau et l'assainissement. Cependant plus de recherche devrait être faite sur ces retours, et les investissements ont besoin de s'orienter vers une approche d'infrastructures naturelles.

- **Sessions 2.4.4-2.1.4 – mercredi 14 mars 2012**

La session illustre les méthodes d'analyse économique de valorisation des services écosystémiques de prévention de la qualité de l'eau, et la valorisation des bénéfices de l'optimisation de la gestion des ressources. Visant le retour d'expérience de cas réels ayant fait leurs preuves, elle a permis à différents acteurs de présenter 17 études de cas issues de régions géographiques diverses. Ces études de cas concernaient les paiements pour services écosystémiques (revue mondiale par la FAO des pratiques de villes, transactions du lac Naivasha au Kenya et des monts Uluguru en Tanzanie, redevances sur l'eau au Brésil), les analyses coûts-bénéfices (ACB : tous les cas), les marchés d'échanges de quotas (Murray-Darling australien sur l'eau, Chesapeake Bay aux USA sur les nitrates), la monétarisation des services écosystémiques (Projet Libellule/Suez, études CGDD), les bénéfices de la réduction des prélèvements et empreintes-eau (4 entreprises privées exposées par le WBCSD) et de la prévention des pollutions (contrats d'agriculture biologique de la Ville de Lons), la production d'énergie bas carbone par la réutilisation d'eaux usées (Véolia à Berlin), la rémunération des économies d'eau (exemple des bénéfices de la négociation EDF avec les irrigants sur la Durance) ou l'évaluation des services forestiers de prévention des crues et de l'érosion (Japon, Tanzanie). La faisabilité pratique et l'utilité de l'analyse économique ne sont plus contestées. Cependant, aucun cas n'a pu déboucher sur une valorisation exhaustive des services de l'eau ou des écosystèmes, de même que la totalité des coûts est rarement comptabilisée.

- **Session « Forum des parties prenantes » – mercredi 14 mars 2012**

Cette session a mis en lumière la nécessité d'un dialogue entre les spécialistes de l'économie et ceux de l'environnement qui doivent pour se comprendre parler le même « langage ». Les discussions ont fait émerger l'importance de mieux prendre en compte la valeur des écosystèmes dans les décisions politiques, de reconnaître le rôle fondamental des innovations pour la croissance verte et de la place à donner au secteur privé. Il faut passer de l'approche « responsabilité sociale des entreprises » à celle « d'investissement social ».

- **Session « High Level Panel » – jeudi 15 mars 2012**

Cette session cherchait des solutions intégrées afin que les décideurs mettent en avant le rôle essentiel de l'eau dans la croissance verte. La croissance verte est celle qui valorise le genre humain sans défavoriser les ressources naturelles, qui s'appuie sur une utilisation efficace de l'eau et sur la promotion des outils économiques en vue de son développement.

Lors de ces processus thématiques, la nécessité de prévenir et de répondre aux risques et crises liées à l'eau a été particulièrement mise en avant. Les participants ont notamment rappelé l'importance de principes majeurs, tels que le principe de prévention qui vise à renforcer la résilience des personnes et des économies en réduisant l'exposition et la vulnérabilité. En outre, les approches d'atténuation ou encore l'expertise technique et la coopération en vue d'améliorer la coopération en situations de crise forment également la pierre angulaire de toute adaptation aux catastrophes et risques liés à l'eau. Cette coopération accrue entre diverses disciplines et différents niveaux d'intervention contribue positivement à étoffer un large éventail de solutions pour répondre aux pressions que fait peser le changement climatique sur les ressources en eau.

Il a particulièrement été souligné que l'eau doit être traitée comme une ressource transversale dans l'agenda et les mécanismes de la CCNUCC, tout comme il serait judicieux de créer un groupe de travail international pour le développement d'outils d'aide pour une gestion résiliente de l'eau à tous les niveaux.

Plusieurs objectifs-cibles ont émergé de ces tables rondes et discussions. Il en découlé des engagements de la part de tous les participants au Forum de Marseille.

Annexe III : Les prochains grands rendez-vous internationaux en lien avec l'économie verte et l'eau

Le Forum Mondial de l'Eau de Daegu-Gyeongbuk (avril 2015) et la Conférence des Nations Unies pour le Climat (COP 21 novembre-décembre 2015 à Paris) constituent des opportunités importantes pour construire une approche française de l'économie verte en lien avec la thématique du changement climatique (d'autant plus que ces événements mettront en avant fortement cette nouvelle approche), puis à la valoriser au plan international.

La phase de préparation désormais engagée doit d'ores et déjà contribuer à la réflexion sur des solutions concrètes pour les défis liés à l'eau : l'accès à l'eau potable, le traitement des eaux usées et la gestion durable des ressources en eau au regard de ses différents usages - des priorités et préoccupations majeures à l'échelle mondiale.

Les actions à mener devront être construites dès le départ pour être valorisées dans les deux événements susmentionnés. Des économies d'échelle pourront être ainsi faites.

1. Les objectifs du prochain Forum Mondial de l'Eau en Corée du Sud

Après le 6ème Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012, le 7e Forum Mondial de l'Eau, qui se tiendra à Daegu en 2015, abordera l'économie verte dans ses différents processus, politique, thématique, régional et science et technologie ; les co-organisateur coréens en ont fait une des priorités de ce Forum. Trois autres priorités sont également retenues dans le cadre de cet événement qui visera à la mise en œuvre des solutions identifiées dans le cadre des Forums précédents : l'eau dans l'Agenda post 2015, l'eau et le changement climatique, la résilience aux catastrophes.

En vue de ce Forum, les acteurs français ont entrepris une réflexion approfondie sur les priorités nationales et internationales liées à l'eau, reposant sur les avancées et recommandations faites à Marseille. Le Partenariat Français de l'Eau a ainsi formulé des attentes spécifiques, dans un premier temps plus sur la forme que sur les thèmes du forum, telles que la nécessité d'un Forum multi-acteurs et intergénérationnel, ouvert aux pays en développement et disposant d'un budget permettant la participation de la société civile, ou encore l'importance d'un échange de compétences fondé sur des processus politiques et thématiques forts.

Si l'économie verte est un des sujets phares de ce prochain Forum, la Corée du Sud à une approche de développement durable davantage centré sur la croissance verte.

a. Différences et similitudes entre économie verte et croissance verte

L'OCDE retient qu'une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être. Pour ce faire, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui étayeront une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques. (Vers une croissance verte, mai 2011).

Michèle Pappalardo a publié un document de travail en juin 2010 pour insister sur les différences entre les deux termes. Selon cette note, l'économie verte serait : « une économie sobre en ressources naturelles et décarbonnée », dans laquelle « cet objectif a une dimension environnementale, mais aussi une dimension plus économique : il s'agit de trouver les modes de consommation et de production qui nous permettront, d'ici à 30 ou 40 ans, de vivre à plus de 9 milliards d'hommes sur la planète dont les ressources naturelles sont limitées. »

Ce qui la distingue de la croissance verte, est que celle-ci, « est la croissance des nouvelles technologies et des nouveaux services qui vont nous permettre d'avoir ces modes de vie et de production plus sobres et décarbonnés ».

La distinction réside donc dans le périmètre considéré : dans le cas de l'économie verte, c'est toute l'économie qui est concernée et pour ce faire les impacts induits peuvent être favorables ou non, d'où cette différenciation avec la notion de croissance qui, elle, est limitée aux secteurs les plus étroitement impactés.

Selon le rapport « Croissance verte : l'économie du futur » du conseil économique pour le développement durable (CEDD) : « Les débats sémantiques sur cette notion montrent que ses contours sont perçus de manière très variable et peuvent être source de confusion. Les uns craignent qu'elle ne serve d'alibi pour masquer, ou imposer, des coûts ou des contraintes excessifs. D'autres n'y voient qu'une opération de « green washing », ou au contraire redoutent les mutations industrielles et professionnelles à réaliser. Il est clairement mis en évidence un « besoin de clarification sémantique » par les auteurs du rapport.

d. La gestion de l'Eau dans la croissance verte sud-coréenne

Afin de faire face à la crise économique mondiale, la Corée du Sud, à l'instigation de

son ancien président Lee-Myung-Bak, a mis en œuvre un projet de relance original, puisque centré, dans une large mesure, sur un soutien à la croissance verte. Plus de 38 milliards de dollars américains ont été alloués à cette "relance verte", soit 3.6% du PIB sud-coréen en 2008. La recommandation par le PNUÉ d'allouer 2% du PIB à l'économie verte est donc largement dépassée, faisant à priori de la Corée du Sud un très bon élève en terme de politique environnementale. Seule la Chine aurait fait mieux depuis, en allouant plus de 5% de son PIB à la croissance verte, dans son propre plan de relance.

Le plan coréen s'articule autour de trois piliers principaux :

- La réduction des changements climatiques et la recherche de l'indépendance énergétique,
- L'invention de nouveaux moteurs de croissance économique,
- L'amélioration de la qualité de vie et la promotion du rayonnement international du pays.

De manière générale, la vision sud-coréenne de la croissance verte repose essentiellement sur un soutien massif (notamment par le biais de la fiscalité et de subventions) à l'innovation et aux nouvelles technologies, permettant une réduction de l'empreinte environnementale. À ce titre, les Coréens parlent beaucoup plus de "green growth" que de "green economy". Le plan repose essentiellement sur la puissance industrielle des quelques multinationales sud-coréennes, les Chaebols, qui disposent de nombreux brevets susceptibles de permettre une réduction de la consommation en énergie (éolien, solaire, batteries nouvelles générations...)

Par rapport à la gestion de l'eau, point qui nous intéresse particulièrement, force est de constater que le plan coréen met en avant des objectifs limités. Ainsi, sur les dix sous-thèmes qui caractérisent le plan, un seul semble prendre en compte cette question "greening the land, water, and bulding the green transportation infrastructure". En plus de n'avancer aucun objectif quantifié (contrairement à d'autres sous-thèmes), l'eau ne semble donc pas être perçue comme un enjeu suffisamment aigu pour justifier une approche spécifique de développement durable.

Deux projets d'envergure nationale touchent à la question de l'eau:

- La construction (achevée aujourd'hui) d'un important complexe offshore éolien de 22MW à Incheon Ongin-Kun. À plus long terme, le pays ambitionne de devenir un des leaders mondiaux du domaine, avec un objectif de 13.5GW à l'horizon 2019.

L'éolien offshore semble marier la propreté de l'énergie éolienne avec la surface marine, théoriquement illimitée. Néanmoins, en terme de production d'énergie, le résultat semble un

peu dérisoire en comparaison de la construction projetée de 12 nouveaux réacteurs nucléaires, avec pour objectif d'atteindre, d'ici à 2030, une part de 60% dans le mix énergétique national.

- Le second projet consiste en la restauration des 4 plus importants fleuves du pays. *Le four rivers restoration project* est présenté comme LE projet associable à une amélioration de la gestion de l'eau dans une perspective plus environnementale. Il part du constat que, malgré des volumes de pluies reçus 40% supérieurs à la moyenne mondiale, le volume disponible par habitant n'est que 12% supérieure à cette même moyenne une grande partie de l'eau étant perdue. Par ailleurs, le pays fait face à des événements climatiques extrêmes (typhons, inondations...) de manière récurrente.

L'objectif principal de ce projet est donc de réduire l'impact de ces événements aux conséquences désastreuses. D'abord limité aux 4 principaux fleuves sud-coréens (1ère phase), le projet doit, à terme, être étendu à leurs affluents.

Par ailleurs, le projet prévoit la création à terme de plus de 340 000 emplois "verts", directs ou indirects, ainsi que la génération de profits à hauteur de 40 milliards de Wons environ, contre un investissement de 22.2 milliards de wons (2 milliards USD) pour la première phase, ce qui représente environ 5% du budget du plan de croissance verte. La dimension "croissance économique" est donc loin d'être oubliée.

La gouvernance du projet se veut transversale, via une agence nationale pour la restauration des rivières, impliquant la collaboration des ministères de l'Industrie et des Technologies, de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Ecologie. À ce titre, le projet témoigne d'une certaine vision intégrée de la gestion de l'eau.

Le *four river restoration project* se développe selon 4 axes:

- Une augmentation de la capacité de stockage, via la construction de grands barrages et de systèmes de déversement. L'objectif est de réduire la pénurie en eau qui frappe le pays l'été, ainsi que l'impact des inondations au printemps. Ce stockage doit donc être progressivement porté à un milliard de mètres cubes.
- Quant à la qualité de l'eau, l'ambition notable est d'augmenter de 90%, en passant sous la barre de 3 ppm en demande biologique en oxygène (DBO). À titre de comparaison, cette DBO dépasse fréquemment plusieurs centaines de ppm dans certaines rivières bretonnes. Cet objectif serait atteint en éloignant certaines activités agricoles polluantes, par l'installation de nombreuses installations de traitement et

par effet indirect de la réduction des inondations, vecteurs importants de turbidité.

- L'amélioration de la qualité de vie des riverains, via l'aménagement des berges en espaces multifonctionnels à forte dominante écologique : installations de pistes cyclables, développement de l'écotourisme...
- Un développement de la communauté, centré sur la rivière.

2013 : une nouvelle présidente, quel impact ?

Madame Park Geun hye a été élue présidente de la république sud-coréenne le 25 février 2013. Issue du même parti politique que son prédécesseur, son élection ne semble pas devoir entraîner de bouleversement majeur pour le plan de croissance verte. La récente visite de son premier ministre Chung Hong-won à Copenhague, au Forum Mondial de la Croissance Verte, en témoigne.

Réputée plus favorable que Lee-Myung-Bak à une plus grande intervention de l'État dans l'économie, ce qui s'est déjà traduit par un relatif rappel à l'ordre des Chaebols, Park Geun hye a toutefois critiqué certains aspects du plan de relance verte, trop axés sur la croissance tout court, et moins sur un réel verdissement de l'économie. Elle rejoint en cela les critiques de plusieurs groupes écologistes, qui ont vivement attaqué le plan de relance du président Lee, dénoncé comme un simple lifting, avec un label "vert" de politiques volontaristes très employées dans le passé, et bénéficiant toujours autant à certains industriels (notamment Hyundai) proches du pouvoir. Le projet de restauration des rivières a d'ailleurs focalisé les critiques, plusieurs groupes écologistes arguant des effets néfastes de la construction de grands barrages, pour les écosystèmes en aval. Ces critiques ne se sont pas tues malgré la tenue d'études d'impacts environnementales pourtant réputées indépendantes. Il est clair que certaines zones naturelles devraient être détruites par les nouvelles infrastructures, mais le gouvernement a assuré qu'elles seraient remplacées par de nouvelles zones artificiellement créées, et de plus grande taille.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement a réduit l'importance de la commission présidentielle pour la croissance verte, qui assurait un contrôle présidentiel direct de toutes les avancées associées à cette question ; ce qui témoigne d'une certaine volonté de décentralisation de la conduite de ce plan.

Néanmoins, au-delà de ces inévitables ajustements politiques, le concept coréen de croissance verte bénéficie d'un fort soutien populaire et ne devrait donc pas connaître de

bouleversement majeur. Le paradigme sud-coréen d'une transition écologique, via l'innovation et les nouvelles technologies, est solidement en place. Il cumule l'avantage d'éviter de remettre trop en cause le concept de société de consommation, et est parfaitement adapté à l'industrie high-tech sud-coréenne, très performante. Un tel modèle paraît par conséquent facilement exportable, et semble promettre la perspective de juteux profits sur le marché international.

Pour autant, la faiblesse de la dimension de réflexion sociétale et l'absence de toute dimension sociale dans le plan, au-delà de la question de la création d'emploi, interrogent sur la réelle volonté politique sud-coréenne d'évoluer vers une société plus éco-responsable et plus durable. Il n'y a pas de remise en cause du couple croissance/consommation matérielle. La définition de l'économie verte sud-coréenne semble se résumer avant tout à un verdissement (plus ou moins profond) de son modèle de croissance, et fait l'impasse sur les autres aspects défendus par le PNUE : la soutenabilité écologique et l'équité sociale.

L'hyper centrage du modèle sud-coréen sur l'innovation technologique, présentée comme *la* solution aux problèmes environnementaux actuels, doit être nuancé. Une remise en cause des modèles économiques actuels, axés sur la croissance et la consommation, semble nécessaire. Les politiques publiques de certains pays scandinaves, qui agissent par le biais de la sensibilisation de l'opinion ou de mesures d'accompagnement, voire de contrôle, semblent un peu négligées dans la vision sud-coréenne, où le secteur privé assume un rôle prépondérant.

3. En vue de la COP à Paris en 2015 : le rôle de la France

L'année 2015 sera marquée par de grands rendez-vous internationaux, dont la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris. La COP de Paris aura pour ambition de faire avancer la négociation pour un futur accord international pour l'après-2020, à l'issue de la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto.

En tant qu'hôte et président cet événement à forts enjeux, la France a un rôle essentiel à jouer non seulement durant la COP elle-même et le Sommet de la société civile qui y sera attaché, mais aussi à travers l'organisation de diverses réunions et événements préparatoires à cette COP.

Dans le contexte actuel, il est important de s'intéresser au changement climatique du fait des liens entre l'eau et différents grands enjeux (l'énergie, la sécurité alimentaire, l'agriculture, le

développement urbain...). Les effets dévastateurs du changement climatique sur les réserves d'eau et la fonte des glaciers sont déjà visibles ; les épisodes de sécheresse et d'inondations sont aussi plus fréquents qu'auparavant.

Le dernier rapport du GIEC, publié en septembre 2013, remet en évidence que de nombreux changements climatiques sont observés par rapport au climat passé, essentiellement dû aux activités humaines. Au rythme actuel d'émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation des températures (estimée autour de 4°C jusqu'à la fin du siècle), avec comme conséquences probable la fonte des glaces et l'élévation du niveau de la mer.

L'impact de ces changements environnementaux aura des conséquences importantes sur la quantité et qualité des ressources en eau à l'échelle mondiale, mais aussi locale. Les ressources d'eau douce seront de plus en plus vulnérables face au changement du temps, avec de graves répercussions sur les sociétés humaines et sur les écosystèmes.

Le changement climatique affectera les ressources en eau françaises principalement à travers :

- Une baisse des précipitations estivales,
- Des sécheresses plus intenses et plus fréquentes,
- Une accentuation des phénomènes d'évaporation.

(Selon le "Premier Plan national français d'adaptation au changement climatique - Anticiper et agir", 2011)

L'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau sera par ailleurs très variable sur la planète et touchera certaines régions plus que d'autres, du fait d'inondations ou de sécheresses extrêmes plus fréquentes dans certaines parties du monde.

L'eau est indissociable des changements observés dans notre climat et sera, comme toutes les ressources, affectée par l'augmentation de la température dans l'atmosphère. Le changement climatique offre l'opportunité de « décarboner » notre économie. Cela se caractérise par des investissements à long terme dans tous les secteurs verts, soutenus par une politique de réformes appropriées.

L'eau n'est pas aujourd'hui une thématique prise en compte de façon importante et spécifique dans les négociations ; diverses organisations, en particulier le PFE, sont engagées dans des initiatives internationales pour faire en sorte que cette situation change dans la mesure où l'eau joue un rôle majeur en lien avec le changement climatique. Une telle

évolution passe nécessairement par une avancée dans les discussions liées à l'Agenda post 2015 avec l'adoption d'un Objectif spécifique l'eau.

La COP 21 constitue également une opportunité pour valoriser des expériences et des réalisations liées à l'eau dans le cadre du changement climatique. Le Gouvernement français a annoncé son intention de bâtir un Agenda positif pour mettre en avant de multiples expériences dans tous les domaines. Le PFE apportera des contributions à cet Agenda en lien avec ses membres. Des expériences s'inscrivant dans le cadre de l'économie verte y auront toute leur place (atténuation et adaptation).